



Conseil général d'Agiez

Procès-verbal de la séance du Conseil Général extraordinaire du 2 juillet 2026

Le Président, Andy Bécue, ouvre la séance à 20h et salue l'assemblée. Il excuse M. François Vallotton, Syndic et Mme Nathalie Vallotton, Municipale.

Il donne la parole à la Secrétaire du Conseil qui procède à l'appel.

Membres présents : 21

Membres excusés : 7

Membres absents : 6

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et le Conseil peut délibérer.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026
2. Assermentation des nouveaux membres du Conseil
3. Assermentation de M. Antonio MUCEDOLA à la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour présenté comme tel est accepté par le conseil à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

Le Président annonce que le procès-verbal ayant été envoyé à l'avance, il ne sera pas procédé à sa lecture. Il souligne qu'une coquille dans un nom de famille a été soulevée avant la séance et qu'au vu de la nature mineure de cette correction, la modification du PV ne sera pas votée. Il donne ensuite la parole aux conseillers pour d'éventuelles remarques ou propositions de modifications avant de procéder au vote pour approbation.

Aucune prise de parole n'est demandée. Le procès-verbal de la séance précédente est accepté à l'unanimité du Conseil.

2. Assermentation des nouveaux membres du Conseil

Quatre personnes se proposent pour rejoindre le Conseil, à savoir :

- Mme Elisa Chaillou,
- M. Daniel Ducraux,
- M. Eddy Zahnd,
- M. Christophe Ledermann.

M. Antonio Mucedola se joint également au groupe, pour la première partie de sa procédure d'assermentation.

Le Président procède à la lecture de l'article 9 de la Loi sur les Communes (LCOM) avant d'inviter chacune des personnes ci-dessus à prêter serment. Applaudissements de l'assemblée.

Le nombre total de membres du Conseil passe donc à 38, dont 25 présents à cette séance.

3. Assermentation de M. Antonio MUCEDOLA à la Municipalité

Le Président procède à la lecture de l'art. 62 de la LCOM avant d'inviter M. Antonio Mucedola à prêter serment. Applaudissements de l'assemblée.

M. Mucedola est invité à prendre place auprès des autres membres de la Municipalité.

4. Communications du Bureau

Le Président :

- informe les Conseillers qu'afin de pouvoir désigner au mieux les membres des commissions par le Bureau, il est proposé que ce dernier puisse tenir à jour un fichier des membres du Conseil contenant notamment leur adresse email ainsi que leur profession et/ou compétence particulière. Ceci tombant sous le coup de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), les membres seront informés par mail de leur droit ainsi que des mesures prises pour garantir la sécurité des données collectées,
- rappelle aux Conseillers que tout membre du Conseil ne pouvant pas être présent à une séance doit normalement annoncer son absence par retour de mail suite à la convocation ou par tout autre moyen. Sur ce point, l'art. 6 de la LCOM indique qu'un membre du Conseil qui manque deux séances consécutives sans juste motif est réputé

démissionnaire. Si ce cas se présente, le Bureau contactera la personne concernée, afin de lui demander si elle souhaite toujours être membre du Conseil,

- rappelle aux Conseillers qu'en fin de législature précédente, l'assemblée a voté les nouvelles indemnités pour les membres du Conseil. Les membres d'une commission qui siègent activement à une séance de commission seront défrayés à hauteur de CHF 50.— par séance et les délégués au Conseil, soit l'ASIOR, ORPC ou STEP, seront également défrayés à hauteur de CHF 50.— par séance si aucun défraiement n'est obtenu auprès de l'organisation ou de l'institution qu'il représente. Afin de pouvoir transmettre ces éléments à la boursière en fin d'année civile, le Président demande aux Présidents de Commission et aux délégués au Conseil de ne pas oublier d'informer le Bureau des dates des séances tenues et des participants présents.

Le Président informe l'assemblée que le Canton met à disposition des Conseillers (communaux ou généraux) un ensemble de ressources visant à les aider dans leur mandat (formations en ligne, aide-mémoire interactif, périodique, etc.) - voir flyer joint au PV.

Liste des formations en ligne pour les conseils communaux ou généraux :

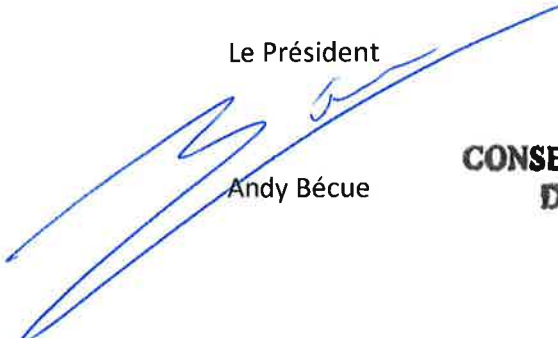
<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/formations-a-destination-des-communes/formation-pour-les-conseils-communaux-ou-generaux>

Mme Annick Pétermann complète les propos du Président en ajoutant qu'il existe également des séances pour les Présidents du Conseil et pour les secrétaires du Conseil, ainsi que des associations dédiées.

5. Divers et propositions individuelles

Aucune personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 20h17.

Le Président

Andy Bécue

**CONSEIL GÉNÉRAL
D'AGIEZ**

Le secrétaire

Joëlle Arenas